Comment calculer le salaire annuel moyen (SAM) ?

21/11/2022

Si vous êtes salarié ou indépendant, le salaire annuel moyen (SAM) est un chiffre qui compte pour votre retraite. A noter que l'on parle de salaire annuel moyen pour les salariés et de revenu annuel moyen pour les indépendants. C'est en effet à partir de cette donnée que sera calculé le montant de votre pension de base. Plus le SAM est élevé, plus votre retraite sera importante. Il se calcule en faisant la moyenne de vos 25 meilleures années de revenus. Les caisses de retraite calculeront votre SAM à votre place, mais comment s'y prennent-elles exactement ?

Le SAM : de quoi s'agit-il ?

Le salaire annuel moyen, appelé « salaire annuel de base » dans le code de la Sécurité sociale, intervient dans le calcul de votre retraite si vous avez cotisé :

- au régime général des salariés (l'Assurance retraite, autrefois Cnav) ;
- au régime des salariés agricoles (MSA) ;
- au régime des indépendants (SSI).

Dans tous ces régimes, que l'on appelle les « régimes alignés », votre pension de retraite se composera d'une pension de

base et d'une pension complémentaire. Le salaire annuel moyen est utilisé pour le calcul de la pension de base. Pour obtenir le montant de votre pension, c'est à ce chiffre que l'on appliquera :

- la proratisation (qui dépend de votre durée de cotisation dans le régime),
- le taux (qui dépend de votre durée de cotisation tous régimes),
- ainsi que les éventuelles majorations.

Si vous avez cotisé à plusieurs de ces 3 régimes, vous percevrez une seule pension de base commune.

Comment calcule-t-on le SAM ?

Le salaire annuel moyen ou, pour les indépendants, revenu annuel moyen, est égal à la moyenne des **25 meilleures années de revenu** – et non pas des 25 dernières. En apparence, un tel calcul est simple. Mais 2 facteurs viennent compliquer la donne.

- Avant tout calcul, les montants correspondant aux revenus de chaque année sont **revalorisés en fonction de l'inflation**. Vous ne pouvez pas vous contenter de réunir vos bulletins de paie de décembre et de comparer vos salaires annuels entre eux. 100 € d'aujourd'hui n'ont pas la même valeur que 100 € - ou l'équivalent en francs – d'il y a 20, 30 ou 40 ans.
- Par ailleurs, chaque revenu annuel n'est pris en compte que **dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale** en vigueur cette année-là.

Le calcul de la moyenne des 25 meilleures années est donc plus difficile qu'il n'en a l'air. Si vous voulez l'effectuer vous-même, il vous faudra suivre les 5 étapes suivantes, en vous armant d'une feuille de tableur.

Étape n°1 : Lister tous vos revenus annuels

Les revenus pris en compte pour le calcul du SAM correspondent à l'ensemble des salaires et des revenus d'indépendant **soumis à cotisations** de retraite et perçus au cours de l'année.

Si vous avez perçu au cours d'une même année des salaires soumis au régime général, des salaires agricoles et des revenus d'indépendant, on additionne l'ensemble.

Les allocations chômage et les indemnités d'assurance maladie ne comptent pas. Les indemnités de congé maternité, en revanche, comptent à hauteur de 125 % de leur montant.

Exemple : vous avez perçu au cours d'une année pour 6 000 € d'indemnité de congé maternité. Cette somme comptera pour 6 000 x 125 % = 7 500 € dans le calcul de votre revenu de l'année en question.

Il faut effectuer ce calcul pour l'ensemble des années de votre carrière.

Exemple : en 1995, vous avez gagné 120 000 FF en tant que salarié et 40 000 FF en tant qu'indépendant. Votre revenu annuel moyen (avant revalorisation) s'élève pour cette année-là à 120 000 + 40 000 = 160 000 FF.

Étape n°2 : Comparer chaque revenu au plafond de la Sécurité sociale de l'année

Chaque revenu annuel est retenu dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale en vigueur au cours de l'année concernée. Le montant du plafond pour chaque année est disponible ici (colonne « salaire annuel »).

Exemple : votre revenu soumis à cotisations de 1995 s'élève à 160 000 FF. Le plafond annuel de la Sécurité sociale s'élevait en 1995 à 155 940 FF. C'est donc ce dernier montant qui sera retenu. Si le montant avait été inférieur, on aurait retenu votre revenu réel.

Étape n°3 : convertir en euros les revenus versés en francs

Avant 2002, vos revenus étaient libellés en francs, de même que le plafond de la Sécurité sociale. Il vous faudra donc convertir en euros l'ensemble des revenus des années antérieures à 2002. Pour ce faire, il suffit de diviser le montant de chaque revenu concerné par 6,55957.

Exemple : votre revenu de 1995 de 155 940 FF est équivalent à 155 940/6,55957 = 23 773 €.

Étape n°4 : actualiser chaque revenu annuel

Les revenus annuels de chaque année doivent alors être actualisés, c'est-à-dire convertis en euros d'aujourd'hui, pour annuler l'effet de l'inflation. Pour ce faire, il faut se référer à la table des coefficients de revalorisation, disponible ici. À

chaque année correspond un coefficient. Attention : la table change intégralement tous les ans.

Exemple : si vous prenez votre retraite en 2022, votre revenu de 23 773 € perçu en 1995 doit être multiplié par le coefficient correspondant à cette année-là en 2022, soit 23 773 × 1,387 = 32 973 €.

Remarque : dans cet exemple, le revenu de l'année est égal au plafond annuel de la Sécurité sociale. Une fois actualisé, il reste cependant sensiblement inférieur au plafond de 2022, qui s'élève à 41 136 €. C'est que le plafond de la Sécurité sociale, en moyenne, est revalorisé davantage que l'inflation. Le plafond de 2022 représente un pouvoir d'achat supérieur à celui de 1995.

Étape n°5 : faire la moyenne des 25 meilleurs revenus

Une fois ces calculs effectués pour l'ensemble de vos années de carrière, il vous reste à identifier les 25 revenus annuels (plafonnés et revalorisés) les plus élevés. Il faut alors en faire la moyenne, c'est-à-dire les additionner et diviser le résultat par 25. Si vous avez cotisé moins de 25 ans à l'ensemble des 3 régimes alignés, vous faites la moyenne de toutes vos années de revenu.

Le résultat vous donne votre salaire annuel moyen, ou revenu annuel moyen. Si vous avez validé tous vos trimestres dans le même régime (entre 166 et 172 trimestres selon votre année de naissance), votre pension sera égale à la moitié de ce montant. La surcote et les majorations pour les parents d'au moins 3 enfants peuvent venir augmenter votre pension. Et vous percevrez également une retraite complémentaire.

Comme vous pouvez le constater, le calcul du salaire annuel moyen est une tâche fastidieuse. Il faut répéter les étapes 1 à 4 pour chacune de vos années de carrière, soit le plus souvent une quarantaine de fois. Les années où vos revenus ont été manifestement trop faibles pour faire partie des 25 meilleurs peuvent être négligées. Mais un revenu ancien qui semble inférieur à un revenu plus récent peut s'avérer en réalité plus élevé après revalorisation.

L'Assurance retraite est équipée pour calculer rapidement et de façon fiable votre revenu annuel moyen. Vous pouvez le calculer vous-même si vous souhaitez vérifier, mais il est surtout important de vous assurer que tous vos revenus ont bien été pris en compte sur votre relevé individuel de situation.

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme